



Administration communale
de DALHEIM
COMMUNAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL



Séance publique du: 10 mars 2015
Annonce publique et convocation des conseillers: 4 mars 2015

Membres présents: M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre, M. STEICHEN Frank, M. DICKEN Nicolas, échevins,
Mme BEISSEL-ERNST Marie-Louise, Mme BLOOMER, M. ERNST René,
Mme OLINGER Peggy, M. RIES Jean, conseillers,
M. JUNG Luc, secrétaire.

Membre absent excusé : Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Anabela

Point de l'ordre du jour: 11
Objet: Tarifs pour produits de dératisation

Le Conseil Communal,

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que deux campagne de dératisation sont effectuées annuellement dans les canalisations de la commune de Dalheim ;

Considérant la demande de plusieurs administrés de la commune d'effectuer une campagne de dératisation sur leurs propriétés privées ;

Considérant que le collège échevinal estime acceptable de mettre du produit de dératisation au prix coutant à disposition des particuliers ;

Considérant que la commune ne veut pas faire de bénéfice sur un problème relevant de la salubrité publique ;

Considérant que le prix de revient du produit de dératisation utilisé par la commune est de :

. bloc rouge +/- 100 gr avec crochet : 5 € TTC,

. sachet +/- 25 gr : 1 € TTC ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après avoir délibéré conformément à la loi communale du 13 décembre 1988

décide à l'unanimité des membres présents

de fixer les tarifs ci-après pour la mise à disposition de produit de dératisation :

. bloc rouge +/- 100 gr avec crochet : 5 € TTC,

. sachet +/- 25 gr : 1 € TTC.

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.
(Suivent les signatures)
Pour expédition conforme
Dalheim, le 11 mars 2015

Le secrétaire,

Le bourgmestre,

Luc JUNG

Jos HEISBOURG

